



Les forces de l'ordre et les services municipaux assureront le contrôle de l'évacuation à partir de 8h00 puis la fermeture, le bouclage et la surveillance du périmètre jusqu'à la fin des opérations.

**À cette occasion, il est également demandé aux riverains :**

- **de fermer les portes et volets et de laisser les fenêtres ouvertes ;**
- **de fermer les fenêtres si l'habitation ne dispose pas de volets ;**
- **de se munir de tout ce qui est indispensable pour ce temps d'attente (médicaments, papiers...) car aucun retour au domicile ne sera possible pendant la durée des travaux.**

Pour les habitants du périmètre défini ci-dessus qui ne peuvent être hébergés hors de la zone pendant la durée des opérations, la mairie de Bourges met à disposition le salon VIP du Prado – rue du champ de foire.

Pour les personnes qui ne sont pas mobiles, un système de ramassage par bus sera organisé par la mairie de Bourges.

**La fin de l'opération sera annoncée sur les réseaux sociaux de la préfecture du Cher (facebook et twitter : @Prefet18) et par un communiqué de presse à l'issue des opérations de déminage. L'information sera également relayée par les services de l'ordre et les services municipaux.**

Les services de l'État et la commune de Bourges coordonnent leurs moyens pour assurer la sécurité de tous dans les meilleures conditions.

## **Contact presse**

### **Bureau de la représentation de l'État et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX